

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
<b>OBJET</b> : Choix des entreprises pour la restauration du bâtiment des Bains Douches.		<u>SEANCE DU 21.11.2024</u>
Date de convocation : 14.11.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY.
Date d'affichage : 14.11.2024	Présents : 6 Votants : 9	<u>Secrétaire de séance</u> : P. ECAILLE
N° Délibération 01247.2024.0 .074	Pouvoirs : 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M.C COUTURIER : pouvoir donné à S. JUHEN</li> <li>• J.F. JOLY : pouvoir donné à C. GROSGURIN</li> <li>• M.VUILLERMOZ : pouvoir donné à D. JULLIARD</li> </ul>

**OBJET : PATRIMOINE : Choix des entreprises pour la restauration du bâtiment des Bains Douches**

Madame le maire rappelle que le cabinet d'architecte Atelier B a été choisi comme maître d'œuvre pour la restauration du bâtiment des Bains Douches et que le conseil a approuvé l'avant-projet définitif relatif aux travaux sur ce même bâtiment pour un coût prévisionnel de 194 900€ HT le 11 juillet 2024 par délibération n°01247.2024.07.053.

Le maître d'œuvre a lancé pendant l'été la consultation des entreprises ; il propose les choix suivants selon les lots cités ci-dessous :

- Démolition gros œuvre : estimation juillet 2024 de 46 900€ HT

\* GALLIA : 22 778,29 € HT - 27 333,95 € TTC

- Menuiserie/ bois : estimation juillet 2024 de 67 500€ HT

\* NINET frères : 69 500 € HT - 83 400 € TTC

- Façades : estimation juillet 2024 de 15 500€ HT

\* DORREGO : 15 252,55 € HT – 18 303,06 € TTC

- Serrurerie/ Ferronnerie : estimation 2024 28 000€ HT

\* L'atelier de Pierrot (Giron) : 19 048,72 € HT – 22 858,46 € TTC

- Plâtrerie- peinture : estimation juillet 2024 de 18 000 € HT

\* PONCET CONFORT DECOR : 18 601,94 € HT – 22 322,33 € TTC

- Plomberie : estimation juillet 2024 de 5 000€ HT

\* GERMAIN (Bellegarde) : 4 590 € HT – 5 508 € TTC

- Electricité : estimation juillet 2024 de 10 000 € HT

\* TECH'ELEC : 9 840 € HT- 11 808 € TTC

- Carrelage et mosaïque : estimation juillet 2024 de 4 000 € HT

\*Le Carrel'ain (Bourg en Bresse) : 16 231,26 € HT – 19 477,52 € TTC.

Mme le maire précise que le maître d'œuvre propose ces choix après dialogue avec plusieurs entreprises pour chaque prestation, sachant que qu'aucune autre n'a répondu pour la menuiserie, la plomberie et le carrelage- mosaïque. Pour l'information du conseil, les entreprises qu'Atelier B ne propose pas de retenir avaient donné les prix suivants :

- Démolition gros œuvre :
- \* DESCHENAUX : 39 600 € HT – 47 520 € TTC
- Façades :
- \* LACHARME : 23 507 € HT – 28 208,40 € TTC
- Serrurerie/ Ferronnerie :
- \* BEYRAND : 11 900 € HT – 14 280 € TTC
- Plâtrerie- peinture :
- \* BONGLET : 23 000 € HT – 27 600 € TTC
- Electricité :
- \* REISSE : 17 028 € HT- 20 433,60 € TTC

Mme le maire indique aussi que la comparabilité n'est pas totalement assurée pour deux prestations (maçonnerie et carrelage) : il a été renoncé entre temps à recourir à la pierre d'Hauteville, trop fragile face au sel de déneigement, au profit de grès cérame l'imitant, ce qui a conduit à réduire la prestation maçonnerie au profit de la prestation carrelage.

Mme le maire précise que dans le choix proposé par le maître d'œuvre, le prix était l'une des composantes, les autres, la disponibilité.

Entendu le rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les devis suivants :

- TECH'ELEC pour un montant de 9 840,00 € HT - 11 808 € TTC
- GERMAIN pour un montant de 4 590,00 € HT - 5 508 € TTC
- GALLIA pour un montant de 22 778,29 € HT - 27 333,95 € TTC
- PONCET CONFORT DECOR pour un montant de 18 601,94 € HT - 22 322,33 € TTC
- DORREGO pour un montant de 15 252,55 € HT - 18 303,06 € TTC
- L'ATELIER DE PIERROT pour un montant de 19 048,72 € HT - 22 858,46 € TTC
- CARREL'AIN pour un montant de 16 231,26 € HT - 19 477,52 € TTC
- NINET FERES pour un montant de 69 500,00 € HT - 83 400 € TTC

Pour un total de 175 842,76€ HT – 211 011,32 € TTC

- AUTORISE la maire à signer tout document relatif à ces fins.

Contre :/ 0 Abstention :/ 0 Pour :/9

DELIBERATION N°01247.2024.11.074

---

Pour extrait d'acte conforme  
Le maire, Martine VIALLET